

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le Rapport d'activité 2018 des services de l'État en région Bretagne

1. Synthèse du document

Le Rapport d'activité des services de l'État en région pour l'année 2018 est présenté pour la deuxième année sous une forme dématérialisée, celle d'un site internet dédié.

Dans l'éditorial qui accompagne ce Rapport d'activité, la Préfète de la région Bretagne identifie les enjeux pour les années à venir et les défis auxquels la Bretagne devra faire face : enjeu de renouvellement de l'action publique pour relever les défis de l'équilibre territorial, de la cohésion sociale et des transitions numérique, écologique, énergétique et climatique.

Le site internet est organisé en dix grands chapitres : Développement économique, emploi et formation professionnelle ; Aménagement et équilibre territorial ; Agriculture ; Mer et littoral ; Développement durable et environnemental ; Culture, jeunesse et cohésion sociale ; Égalité entre les femmes et les hommes ; Santé et protection des populations ; Recherche, innovation et culture scientifique ; Moderniser et simplifier l'État en région.

Comme l'an dernier, pour chacun de ces champs d'intervention de l'État en région, un rendu-compte non exhaustif d'actions et de projets menés en 2018 est effectué, avec la mise en exergue de certains chiffres et actions jugés éclairants.

2. Observations du CESER

Le CESER de Bretagne souligne une nouvelle fois cette année l'intérêt qu'il porte au Rapport d'activité des services de l'État en région (RASER 2018). Ce document, dématérialisé depuis 2017 et consultable en ligne, présente une synthèse thématique non exhaustive des politiques conduites par les services de l'État sur le territoire régional. Il traduit la volonté de moderniser la communication de l'État en région et de rendre son action plus accessible à l'ensemble de la population bretonne.

Le RASER 2018 conserve une structuration en dix grands chapitres, à l'intérieur desquels le nombre, la dénomination, le contenu des sous-parties et des paragraphes ont été l'objet de plusieurs changements. Par exemple, dans le chapitre 3, la sous-partie 1 : « *Accompagnement des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières* » est devenue « *Accompagner les filières agricoles, agroalimentaires et forestières vers la triple performance économique, environnementale et sociale* » ; dans le chapitre 9 a été ajoutée une sous-partie intitulée « *Structuration de la recherche publique et soutien à la recherche privée* » ; le chapitre 4 apparaît fortement remanié et enrichi ; dans les chapitres 1 et 4 deux paragraphes sur le Brexit ont été ajoutés, etc.

Ces changements ont pour effet de mieux positionner et valoriser certains domaines de l'action de l'État en région. Les informations qu'ils apportent ne sont cependant pas toujours suffisantes pour comprendre la vision régionale de l'État, son projet et ses objectifs pour la Bretagne.

Cette mise en valeur stratégique avait été réalisée pour les années 2016-2017 dans un document intitulé « *Stratégie de l'État en Bretagne – projet 2016-2017* » (téléchargeable sur le site de la préfecture de région). Elle n'a pas été reconduite, semble-t-il, pour les années 2018-2019. Le CESER souligne l'intérêt de l'approche développée dans un tel document, qui comportait 4 objectifs stratégiques et 18 axes de travail, et suggère qu'il soit renouvelé et mis en ligne, en complément du RASER.

Le CESER avait regretté l'an dernier que le processus de dématérialisation du RASER ne permette pas son téléchargement. Ce téléchargement a été rendu possible (même si cette opération, qui doit se faire chapitre par chapitre, reste fragmentée et laborieuse). Le CESER avait également suggéré l'ajout d'un rappel chronologique des événements majeurs intervenus en Bretagne au cours de l'année. Un document intitulé *Faits marquants 2018* a été ajouté au RASER 2018.

Comme dans son avis 2017, le CESER regrette l'absence dans le RASER 2018 d'éléments permettant : de comprendre l'évolution d'une année à l'autre des actions de l'État en région ; de mesurer le poids financier de l'État en Bretagne ; de positionner l'effort budgétaire de l'État en région Bretagne dans la hiérarchie des autres régions ; de mieux connaître l'organisation administrative et territoriale des services de l'État en région et son évolution¹.

Ces informations complexes et techniques étant de nature à compromettre les choix d'accessibilité, de concision et de clarté faits par la préfecture de région dans sa communication sur le RASER, le CESER suggère qu'elles soient l'objet de liens hypertextes vers des pages web annexes ou des téléchargements complémentaires. Des liens de cette nature existent déjà dans tous les chapitres du RASER², ce que le CESER note avec intérêt.

De la même façon — puisque le RASER ne constitue pas un catalogue exhaustif des politiques menées par l'État au niveau régional, mais fait le choix, sensiblement différent d'une année à l'autre, de valoriser des axes prioritaires et des temps forts —, lorsque des points importants de l'action de l'État en région ne figurent pas ou ne figurent plus dans le RASER, le CESER suggère que des liens hypertextes vers des documents numériques complémentaires soit insérés dans les chapitres.

Le CESER considère que le RASER s'inscrit en complémentarité du Rapport d'activité et de développement durable (RADD), publié chaque année par le Conseil régional de Bretagne et qui permet un suivi pluriannuel transversal exhaustif des actions menées par celui-ci. Le CESER apprécie et estime nécessaire ce rendez-vous annuel de rendu compte de l'action publique en région.

La contractualisation et d'autres formes de coopération entre l'État et le Conseil régional, prévues par la loi ou volontaristes, se sont multipliées ces dernières années : CPER, CPRDFOP, conférences régionales, nouveau partage des tâches dans le domaine de l'eau entre le Conseil régional³ et l'État⁴, contrat pour l'action publique en Bretagne, pacte d'accessibilité... Une lecture croisée du RADD du Conseil régional et du RASER apparaît donc pertinente pour mieux suivre l'évolution de ces dossiers partagés, et identifier d'autres sujets sur lesquels le rendu compte gagnerait à être rapproché. Par exemple, alors que le RADD comprend tout un bilan sur les émissions de gaz à effet de serre (BEGES), il est surprenant que l'État en région ne produise pas (ou ne diffuse pas) de données chiffrées compilées sur un sujet aussi actuel et important.

Le CESER s'étonne que la crise sociale et politique et le mouvement dit « des gilets jaunes » ne soient pas mentionnés dans ce rapport. Ce mouvement s'est en effet organisé dès la fin de l'année 2018 pour exprimer des attentes et des difficultés, parfois anciennes, rencontrées par la population. L'État a été interpellé sous différentes formes et sur de nombreux sujets à cette occasion. L'ouverture du grand débat national et son organisation en Bretagne auraient pu figurer dans ce rapport.

Dans la continuité de cette observation, le CESER attire l'attention des services de l'État en région sur ce qui lui semble parfois être des déconnexions entre la description faite dans le RASER des actions et dispositifs mis en

¹ Détail des effectifs des agents par champs d'intervention, présence et répartition territoriale, répartition par sexe des agents de l'État en région, niveaux de rémunération des femmes et des hommes, organisation du travail...

² Par exemple, vers un site dédié au Brexit dans le paragraphe « Brexit – Secteur des pêches maritimes » (Chapitre 4) ; vers des informations complémentaires dans le paragraphe « Amélioration de la qualité de l'eau » (chapitre 5), vers les pages d'accueil des sites web des services contributeurs (dans Contact), etc.

³ À qui l'État a transféré en 2017 l'animation et la concertation sur son territoire.

⁴ À qui restent attribués la surveillance, la réglementation et les contrôles.

œuvre et la réalité des attentes, des besoins, des moyens publics engagés et de l'articulation entre les services publics concernés :

- [Chapitre 2, sous-partie « Accessibilité »] — Il est écrit que les discussions entre l'État, le Conseil régional et les collectivités ont contribué à l'élaboration du Pacte d'accessibilité de la Bretagne et à sa signature en février 2019. Le CESER a soulevé l'insuffisance de ce pacte pour répondre aux enjeux des mobilités du quotidien comme des mobilités solidaires et décarbonées.
- [Chapitre 2, sous-partie « Accès au logement et amélioration de l'habitat »] — Il est écrit que la dotation de l'État pour le financement des logements sociaux est en hausse en 2018. Mais est-elle suffisante pour répondre aux besoins de logement en Bretagne, alors que la population augmente et que la taille des ménages diminue ? Sachant que dans le même temps, les prélèvements financiers de l'État sur les bailleurs sociaux ont fortement limité leur capacité à créer des logements et à rénover les logements existants, rénovation pourtant rendue nécessaire pour relever le défi énergétique et climatique.
- [Chapitre 3, sous-partie « Mesures agro-environnementales et climatiques »] — Il est écrit que les aides à l'agriculture bio se maintiennent à un niveau élevé. Cependant, de nombreuses exploitations ayant engagé une démarche environnementale ont été mises en danger par les retards très importants du versement des aides à l'agriculture biologique et aux MAEC⁵ par l'État et la Région.
- [Chapitre 3, sous-partie « Plan Écophyto »] — Il est écrit que les groupes d'agriculteurs vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires sont en augmentation. Mais dans les faits, les volumes de produits phytosanitaires utilisés ces dernières années ne diminuent pas au niveau national. Qu'en est-il en Bretagne ?
- [Chapitre 4, sous-partie « La directive cadre pour le milieu marin »] — Ici se pose la question de l'articulation entre les politiques environnementales s'appliquant en mer et à terre. La pollution des rivières, et par conséquent des masses d'eau côtières, reste importante en Bretagne⁶. Le bon état écologique du milieu marin pourra-t-il être atteint sans mesures fortes et cohérentes touchant à la fois le domaine littoral et le domaine terrestre ?
- [Chapitre 4, sous-partie « La surveillance de l'environnement marin »] — Les pollutions se poursuivent. Elles ne sont pas toutes constatées ; elles ne sont pas toutes sanctionnées (ou de manière insuffisante). Des interventions concertées, une mutualisation des moyens de contrôle, une coordination plus forte et le respect des procédures et des délais seraient nécessaires.
- [Chapitre 5, sous-partie « Diffusion de la connaissance sur l'état de l'environnement et sur la consommation foncière »] — Le CESER salue l'ensemble des actions décrites dans cette sous-partie, réalisées par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et les services de l'État en région. Cependant, le travail à fournir pour rassembler, analyser et traiter les données environnementales reste considérable. La plateforme de données naturalistes se met en place peu à peu sous la coordination de l'OEB mais les moyens sont trop faibles, à l'OEB comme dans les autres structures qui contribuent. L'État annonce de grandes ambitions avec la mise en place d'un « Système d'information sur la nature et les paysages » au niveau national et régional... mais sans réels moyens.

⁵ MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques. Ces mesures accompagnent les exploitations qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien ou le développement de l'agriculture bio.

⁶ Déversement des sols lessivés par les pluies d'orage en cas d'absence de haies et talus, pollutions chimiques entraînant des mortalités de poissons...

- [Chapitre 6, sous-partie « Éducation à l'orientation et Parcoursup »] — Le rapport fait état de la création de Parcoursup, sans mentionner les difficultés apparues dans la première année de mise en place, ni les moyens permettant d'y remédier.
- [Chapitre 6, sous-partie « Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées »] — Les montants financiers mobilisés pour les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont indiqués. Mais aucune précision n'est donnée sur l'adéquation de ces ressources aux besoins sociaux. Dans les faits, en Bretagne les CHRS sont saturés et certains d'entre eux sont menacés de fermeture, faute de financements suffisants.
- [Chapitre 7, sous-partie « Un appui financier en hausse en 2018, notamment en faveur des structures d'accueil des femmes victimes de violences »] — Il est écrit que la part du soutien financier de l'État aux structures d'accueil n'a augmenté que de 34 000 € pour l'ensemble de la Bretagne. Ce qui semble très peu pour une grande cause nationale. Dans les faits, l'offre existante est loin de répondre aux besoins de protection des femmes victimes de violences.
- [Chapitre 8, sous-partie « Publication du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 »] — Il est écrit que l'association de tous à l'élaboration et la mise en œuvre du PRS 2018-2022 doit permettre une meilleure réponse aux besoins de santé des habitant·e·s de la Bretagne, et une lutte plus efficace contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Mais quels sont et quels seront les engagements budgétaires de l'État ? Les mouvements sociaux dans les hôpitaux et les services d'urgences montrent que les débats ne semblent pas clos. Qu'en est-il du parcours de santé pour les usagers ? Il n'existe aucune évaluation indépendante des effets des actions de l'État sur le parcours de santé, sur la qualité de l'accès aux soins, sur les renoncements aux soins. Ainsi par exemple, malgré la politique de « Réponse Accompagnée Pour Tous », la stratégie nationale Autisme et le virage inclusif, des familles et des personnes en situation de handicap se trouvent sans réponse adaptée et efficace dans des délais raisonnables. Enfin, Le CESER rappelle son attachement aux politiques de prévention et d'information sur la santé.
- [Chapitre 8, sous-partie « Lutte contre la pollution atmosphérique »] — Des actions sont décrites en Ille-et-Vilaine et à Rennes Métropole. Mais la qualité de l'air ne se limite pas aux villes. Elle est parfois très mauvaise en milieu rural. Il est également écrit qu'une surveillance quotidienne de la qualité de l'air est assurée par l'association Air Breizh au moyen d'un réseau de mesures déployé sur tout le territoire breton. En réalité, il n'existe en Bretagne que 9 stations de mesure urbaine⁷ (et seulement dans certains quartiers), 2 stations péri-urbaines, 1 seule station rurale. Et la Bretagne intérieure ne dispose d'aucune station.
- [Chapitre 9, sous-partie « Culture scientifique, technique et industrielle »] — Ne faut-il pas dans ce domaine envisager un rééquilibrage ? On observe en effet une grande disproportion de moyens attribués aux acteurs de la culture scientifique. Avec d'un côté de grosses structures ayant le label CCSTI et bénéficiant d'importants moyens pour produire et diffuser la connaissance scientifique. De l'autre, des structures associatives ou publiques (OEB, Conservatoire botanique) disposant de moyens très réduits, alors qu'elles ont souvent les compétences indispensables à la compréhension des phénomènes scientifiques et à leur valorisation, et qu'elles contribuent fortement à une large diffusion de la culture scientifique dans les territoires.
- [Chapitre 9, sous-partie « Le crédit impôt recherche (CIR) »] — Le CIR mobilise des montants considérablement plus importants que ceux attribués à la production de connaissances scientifiques dans d'autres sphères que celles de l'entreprise. Le CESER a montré dans une étude publiée en 2018 que la recherche et l'innovation se faisaient également dans ces autres sphères, notamment dans les associations qui animent — souvent sans réel moyens ni aide forte de l'État — des programmes innovants de sciences

⁷ Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes.

participatives ou de sciences citoyennes. Le CESER regrette que les données publiées dans cette sous-partie ne concernent que le CIR⁸ et non le crédit impôt innovation (CII⁹).

- [Chapitre 10] — Plusieurs passages évoquent des avancées dans la transformation numérique des services de l'État (RASER, timbre fiscal électronique...). Mais la notion d'inclusion numérique est inexistante dans le RASER. Il ne dit rien non plus sur les effets d'exclusion immédiate des personnes en situation d'illectronisme. Comment ces populations sont-elles accompagnées face à la dématérialisation accélérée des services de l'État en région ?

En Bretagne, l'obligation de suivi et d'évaluation de l'action publique pèse de plus en plus sur les collectivités territoriales. Serait-il acceptable qu'elle ne s'applique pas avec la même intensité aux services de l'État en région ? À la lecture attentive des dix chapitres du RASER grandit en effet la certitude qu'il ne permet pas de répondre à deux des questions essentielles portées par l'évaluation : L'action des services de l'État en Bretagne répond-elle aux besoins de service public ? Ne laisse-t-elle aucun·e citoyen·ne ni aucun territoire en situation d'exclusion républicaine ?

Enfin, le CESER rappelle que la démarche Breizh COP — à laquelle il contribue depuis son lancement en 2016 — vise à élaborer un grand projet de territoire, centré sur l'anticipation et l'accompagnement des transitions, sur la transversalité, sur la capacité de l'ensemble des acteurs régionaux — dont les services de l'État en Bretagne — à penser et mettre en œuvre conjointement des politiques publiques en lien avec les parties prenantes. Comme il l'avait déjà indiqué dans son avis sur le RASER 2017, le CESER s'étonne qu'aucune mention d'une démarche participative de cette ampleur ne figure dans le RASER 2018 ; d'autant que l'un des aboutissements de cette démarche sera le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé par l'État en région au terme de son élaboration prévue en fin d'année 2019.

⁸ Si un projet porté par une entreprise fait progresser les connaissances scientifiques et techniques disponibles au début des travaux, alors il est éligible au CIR.

⁹ Si un projet porté par une entreprise permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau présentant des performances supérieures sur le plan technique, des fonctionnalités, de l'ergonomie ou de l'écoconception par rapport aux produits déjà présents sur le marché à la date de début des travaux, alors il est éligible au CII.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport d'activité 2018 des services de l'État en région Bretagne

Nombre de votants : 91

Ont voté pour l'avis du CESER : 90

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Claudine PERRON (Kevre Breizh)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC salue le travail des services de l'état en région ainsi que celui des rapporteurs.

La CFTC ne peut qu'appuyer les remarques du CESER, en effet la CFTC regrette l'absence d'éléments permettant de comprendre l'évolution des actions de l'état en région d'une année sur l'autre en fournissant un tableau des programmes entrepris, réalisés, ainsi que leurs coûts.

Par ailleurs afin d'avoir une vision d'ensemble la CFTC aurait apprécié d'y trouver les données statistiques relatives aux agents : effectif genré, répartition sur le territoire, organisation du travail... Ceci permettrait de mieux comprendre l'action de l'état en Bretagne le but étant qu'aucun territoire, qu'aucun(e) citoyen(ne) ne soit laissé pour compte. L'inquiétude des agents du Ministère des Finances à ce jour ne peut que laisser des questionnements.

Pour la CFTC, les résultats en matière d'écologie sont peu visibles. La CFTC comprend mal les retards de versement des aides notamment envers les agriculteurs prenant la filière « bio ».

Le rapport ne répond pas aux questions des citoyens en matière de santé, quels moyens les services de l'état débloquent-ils face à la difficulté d'accès aux soins de premier recours sur certains territoires ? Quelles réponses apportent-ils aux services des urgences ? Aux professionnels des EHPAD ou USLD ?

La lecture du document ne permet pas de prendre pleinement conscience de la portée de l'action de l'état en région, ne laisse-t-elle pas des citoyens-nes voire des territoires en situation d'exclusion ?

Comment la parole de nos concitoyens trouvera-t-elle un écho auprès des pouvoirs publics si l'administration continue à faire des coupes budgétaires mettant à mal tant les lieux historiques de dialogues que les associations quelle que soit leur nature ? La récente crise des « gilets jaunes » a montré l'importance de renouer et renforcer le dialogue social avec les corps intermédiaires. Au moment où les différentes réformes sur le code du travail (loi Rebsamen ; Elk'Homery, ordonnances Macron) rentrent en vigueur, pour la CFTC il est intolérable que l'on donne un coup de rabot sur les budgets des instances de dialogue social.

La CFTC demande au Conseil régional la plus grande vigilance afin que la Bretagne reste une terre d'innovation et de dialogue.



Intervention de Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport d'activité 2018 des services de l'État en région Bretagne indique une « volonté de rapprocher l'action publique des territoires et de leur population en Bretagne ».

L'ambition de rapprocher l'action publique des territoires constitue une ambition que les acteurs socio-économiques du monde agricole et agro-alimentaire partagent sans réserve.

Nous notons avec grand intérêt les faits marquants retenus pour l'année 2018 et annexés au rapport. Ils confirment cette nécessité de proximité pour notre secteur. Chaque mois met en avant son ou ses faits marquant intimement liés à l'activité agricole et agroalimentaire et leur traduction concrète de nos territoires régionaux à l'international. Preuve de la contribution de notre secteur d'activité à la dynamique économique et social de la Bretagne.

Sur le volet du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'action de l'Etat est et restera importante pour répondre aux défis auxquels la Bretagne devra faire face. Que ce soit sur la gestion du Brexit, l'accompagnement à l'international, l'enjeu de compétitivité des entreprises, l'investissement productif, l'Etat doit renforcer son rôle de facilitateur.

L'investissement reste en effet nécessaire, et pas seulement l'investissement matériel. L'investissement dans la formation professionnelle, dans l'insertion et l'accompagnement de reconversions professionnelles, l'encouragement au dialogue social, constituent des leviers majeurs pour réussir l'ensemble des transitions qui sont devant nous. Puisqu'un rapport d'activité est une occasion d'évaluation, mais surtout une occasion de tracer des perspectives, nous rappelons notre attachement à ce que la réforme de la formation professionnelle permette réellement d'accompagner les publics loin du travail, potentiellement intéressés par des métiers dans les filières agricoles et alimentaires en tension. Investir sur cet enjeu, c'est un projet gagnant-gagnant pour nos entreprises, nos filières, nos territoires, et nos concitoyens en recherche d'emploi et souvent en difficultés de mobilité.

Sur le volet aménagement et équilibre du territoire, nous rappelons notre attachement à l'équité territoriale en terme d'accès, de couverture numérique. Concernant l'aménagement du réseau routier, nous réitérons notre vigilance quant aux études d'impact sur les différents projets et la nécessité de prendre en compte les intérêts agricoles dans ces projets. Enfin, les questions de la cohésion territoriale, et de la coopération entre territoires ruraux et territoires urbains constituent un enjeu majeur pour le secteur agricole.

A l'instar de notre remarque liminaire sur les faits marquants de l'année 2018 qui met la question agricole au cœur de nombreuses politiques publiques, le rapport d'activité signale des améliorations de conjoncture mais des problèmes structurels qui tardent à se résoudre.

Sur la filière laitière, nous ne pouvons que confirmer qu'une intervention de régulation était nécessaire face à la crise de 2015 et 2016, et regretter que cette disposition ait été prise très tardivement. Alors pour l'avenir, nous espérons que la Puissance Publique entendra plus vite les propositions des acteurs socio-professionnels. A ce titre, nous profitons de cette expression pour rappeler que le compte n'y est toujours pas concernant l'effet des EGA sur le prix des produits agricoles et le revenu des agriculteurs. Notre contribution régionale, exprimée à Pontivy le 19

septembre 2017 garde toute sa pertinence. Les services de l'Etat peuvent continuer de s'en inspirer dans le rôle qu'ils ont à jouer dans la mise en œuvre de la loi.

Concernant les transitions de pratiques, à travers les MAEC notamment, nous exprimons la nécessité de poursuivre l'accompagnement de ces transitions dans la durée, la nécessité de reconnaître le besoin de temps et de progressivité, la nécessité de confiance plutôt que de défiance dans l'appréciation des engagements des agriculteurs.

C'est à cette condition que le renouvellement des générations restera un atout de l'agriculture bretonne, au même titre que la qualité et l'offre de formation agricole de proximité conditionnera la pérennité de nos filières et de nos entreprises.

La question sanitaire constitue un volet important de l'action publique, et un enjeu fondamental pour l'agriculture et l'alimentation. Oui, le sujet de la santé des végétaux et des pratiques phytosanitaires est important. Le dispositif Ecophyto doit être poursuivi et constituer un socle de progrès embarquant le plus grand nombre, dans un pas de temps compatible avec l'économie et les conditions de travail dans les entreprises, et dans le respect des personnes.

S'agissant de la fièvre porcine africaine, nous soulignons l'importance d'une forte concertation entre les services de l'Etat et la profession agricole. L'état sanitaire de notre région est un atout. Ne baissons effectivement pas la garde sur ce dossier prioritaire.

Sur le volet développement durable et environnemental, l'activité agricole est par nature sous le regard de l'Etat en région. L'élaboration du PAR 6 a été laborieuse. Le monde agricole a besoin que les services de l'Etat reconnaissent les progrès accomplis et observés pour poursuivre les efforts et préserver l'amélioration constatée. Par ailleurs, le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI ne doit pas conduire à une surenchère territoriale, et risque de générer une discontinuité des politiques de l'eau sur un même bassin versant.

Sur la question énergétique, le secteur agricole s'implique dans les réflexions territoriales autour des PCAET. Là aussi, la question de l'appropriation et du temps nécessaire aux acteurs socio-économiques doit être prise en compte. Le SPACE qui s'est tenu ce début de mois à Rennes a été l'occasion de montrer l'engagement du monde agricole dans la transition climatique et énergétique.

Nous souhaitons que les services de l'Etat en région facilitent et accompagnent cet engagement, et nous sommes prêts sur tous ces sujets à nous inscrire dans un pacte girondin faisant de la Bretagne un laboratoire d'innovation de l'action publique en région.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Impossible d'être exhaustif dans l'analyse de ce rapport d'activité décidément toujours aussi pointilliste et éclaté dans la restitution des politiques menées. Il sera plus facile de caractériser l'action de l'État sur la période, 2018 ayant confirmé la violence du tournant néo-libéral imprimé dès son arrivée par Emmanuel Macron avec une série stupéfiante de mesures favorisant les plus riches au détriment du lien social.

L'année 2018 aura encore accentué cette logique avec le refus du *Plan Borloo* qui appelait d'urgence à une nouvelle politique de la ville, la réduction des ressources des bailleurs sociaux, le lancement de la privatisation du rail préfigurant celle d'*Aéroports de Paris* (AdP), la poursuite du *Plan de modernisation* (sic !) de l'Hôpital public au mépris de la souffrance des personnels et des usagers, et l'inaction climatique et environnementale au point de désespérer un ministre pourtant très tolérant au macronisme ...

N'en jetons plus ? Hélas, le gouvernement, lui, en a jeté encore : une *Loi immigration* avec des restrictions au droit d'asile et des nouvelles mesures de coercition administrative contre les étrangers, un bouleversement du lycée et de l'accès au supérieur, de nouvelles mesures contre les chômeurs précédant le détricotage de *l'assurance chômage* et l'annonce d'un *Big crunch* des retraites ! ...

2018 pour finir, ce sont les mesures fiscales socialement injustes qui ont déclenché à l'hiver dernier une vague de révolte sociale inédite dans tout le pays ; et c'est la réponse autoritaire du pouvoir, des mesures de répression policières et pénales sans précédent.

Il faut donc une dose d'optimisme exorbitante ou bien un sens du devoir sans faille à la représentante de l'État affirmer contre toute évidence que l'action publique se trouve aujourd'hui « *renouvelée* », prête à relever « *les défis de l'équilibre territorial, de la cohésion sociale et des transitions numérique, écologique, énergétique et climatique* ».

Passons sur les *Maisons de Services au publics* qui vont se muer en « autobus à tout faire » (mais pour pas cher), et regardons ce qu'il en est de « *l'État renouvelé* » dans les départements et en région. La réorganisation annoncée par Édouard Philippe à l'été 2018 se met en place avec les *Secrétariats généraux départementaux* communs à tous les services de l'État et la généralisation des *Directions Départementales Interministérielles* (DDI). En dépit de la reculade de Gérald Darmanin sur la réduction du nombre de fonctionnaires d'État, la même logique demeure : des fusions de services et des mutualisations à tout-va, voire des externalisations, pour arriver à toujours moins d'agent.es et toujours moins d'État.

Ces réorganisations ont bien sûr un impact sur les métiers et les conditions de travail des agent.es ; mais elles ont aussi un impact négatif sur le service rendu à la population. Déjà depuis la réforme de 2010, la visibilité du service public s'est considérablement obscurcie.

C'est particulièrement vrai en matière d'aides agricoles. La situation est devenue aujourd'hui intenable pour les agent.es qui se retrouvent au milieu de luttes d'influence et ont de plus en plus de mal à assurer les paiements, notamment concernant *les conversions en bio*. C'est d'autant plus difficile à vivre que les agent.es ont parfaitement rempli leur rôle jusqu'à 2015, date du transfert de la gestion du FEADER aux Régions. Depuis, les problèmes se sont multipliés. Les critiques répétées, pour justifier qu'elles soient, sont ressenties par les agent.es comme un mépris du travail accompli et de leur investissement dans des conditions toujours plus difficiles.

Avec les *Finances publiques*, les services territoriaux du Ministère du travail et ceux de la *Jeunesse et des Sports* sont les plus directement visés aujourd'hui par les réorganisations. En 10 ans 20 % des effectifs totaux du *Ministère du travail* ont disparu ; mais aujourd'hui ce que les inspecteurs et les contrôleurs du travail redoutent, c'est la subordination de leurs missions aux directives des préfets contre le principe même de leur indépendance professionnelle et de libre appréciation par rapport à la hiérarchie, essentiel dans l'intérêt des salarié.es.

S'agissant de *Jeunesse et Sports*, que le rapport intègre dans un *Chapitre 6* hétéroclite où le terme d'éducation n'apparaît même pas dans le titre « *Culture, jeunesse et cohésion sociale* », on ne peut que s'alarmer de voir que la *Mission Jeunesse* se trouve réduite au seul *Service Civique* (à peu près 500 personnes par département) tandis que toutes les autres dimensions de la *Mission Jeunesse* qui, elles, touchent plusieurs milliers d'utilisateurs, enfants (des centres de loisirs et séjours vacances), jeunes (en formations BAFA, BAFD, BPJEPS) et adultes (parents, éducateurs, animateurs), sont totalement ignorées. Voilà qui préfigure sans doute le rabattement possible de cette mission sur le *Service National Universel*, marotte du Président Macron péniblement portée par Gabriel Attal !

Quant à la *mission Sports* elle est réduite au seul *Sport de Haut niveau*. Bizarrement, dans le RASER elle est incluse dans la *Mission Jeunesse* alors que, depuis 1 an, il n'est question que de la sortir des ministères sociaux pour l'inclure, sans grand ménagement, à l'*Éducation nationale*. Mais il est vrai qu'aujourd'hui le flou sur le devenir de cette mission n'est toujours pas dissipé ; la préfète travaille le dossier mais rien ne filtre ! Les personnels à qui on ne dit strictement rien interrogent le recteur ; mais lui-même est si peu informé qu'il reporte *sine die* tout rendez-vous à ce propos !

Le temps manque, impossible de tout dire. Alors on dira juste un mot sur l'éducation et le dédoublement des classes en CP et CE1 qui s'est fait à moyens constants, donc au détriment des autres écoles ; sur les évaluations nationales peu éclairantes sur les difficultés des élèves et qui proposent peu de remédiations ; et enfin sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dont les bons chiffres affichés occultent les politiques menées en Bretagne depuis 2006 pour faire baisser les taux de scolarisation jugés trop élevés.

Un mot aussi, s'agissant de la protection des personnes qui fait partie également de ce Chapitre 6, sur l'accueil, ou plutôt sur l'absence indécente d'accueil des migrant.es, notamment en Ille-et-Vilaine, et sur le non-respect du droit à la scolarisation pour les enfants et mineur.es isolé.es étranger.es (MIE).

Permettez enfin, un tout dernier mot sur le « mieux » dont s'enorgueillit le Chapitre 7 s'agissant du soutien financier de l'État aux structures d'accueil des femmes victimes de violences : +34 00 € en tout et pour tout sur 2018 pour la *Grande cause du quinquennat* ! Dérisoire. Au nom du droit de suite, rappelons que la FSU avait dénoncé ici même la fermeture du Point d'accueil de Lorient faute d'une subvention de l'État et privant les 4/5èmes de la population du département du Morbihan d'une ressource de proximité. Après plus d'un an d'atermoiements, des permanences ont été reprises *a minima*, l'État s'engageant, mais seulement pour une expérimentation d'un an. Grande cause, petits engagements.

Aujourd'hui le Président Macron s'alarme des fractures de la société et exhorte à la réconciliation tandis que les tenants du *choc de compétitivité* sont invités à se faire plus discrets. Mais les raisons de la colère sociale sont toujours bien là - l'épisode récent sur l'exonération des cotisations sociales pour l'emploi à domicile suffit à le montrer. Un nouvel accroc dans le tissu social pourrait bien tout embraser.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'Avis du CESER sur le RASER 2018 par le rapporteur général sur le chapitre égalité entre les femmes et les hommes, nous souhaitons attirer l'attention sur la question des violences faites aux femmes au sein du couple.

En France, une femme meurt tous les 2 jours 1/2 sous les coups de son conjoint, partenaire de pacs, ex-partenaire de pacs ou concubin, ex-concubin. Ce compteur en temps réel de féminicides a été mise en place par des militantes féministes depuis janvier 2019 à partir d'une page face-book et depuis nombre de médias relaient les informations, ce qui est très important, sachant qu'on ne peut avoir connaissance des statistiques officielles qu'a posteriori, dans un délai d'un an à un an 1/2.

En raison de cette situation visible désormais en flux tendu et de la demande des femmes et des réseaux associatifs qui accueillent, informent et accompagnent les femmes victimes de ce type de violence, le Grenelle des violences s'est ouvert le 3 septembre 2019, écho au numéro d'écoute 3919 anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage, aux témoins ainsi qu'aux professionnel.l.e.s. Suite à ce Grenelle, un dispositif est donc mis en place avec la proposition d'actions concrètes, dispositif qui se terminera le 25 novembre 2019, journée internationale contre les violences à l'égard des femmes.

Nous souhaitons des engagements de l'Etat concrets, efficaces et rapides pour préserver, protéger et prendre en charge les personnes, avec un rapport détaillé des actions mises en place en Région Bretagne, qui concernent en particulier :

- le renforcement du nombre de places d'hébergements supplémentaires localisées dont les CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale) spécialisés et appartements HLM dédiés,
- le renforcement de la formation des professionnel.l.e.s en relations avec les femmes victimes de violences (policiers, gendarmes, magistrats, personnels sociaux, ensemble du corps médical et social, enseignants, bailleurs sociaux ...),
- la systématisation du bracelet électronique dès l'éviction du conjoint violent pour une meilleure protection,
- la mise en place de pôles spécialisés dans le traitement de violences au sein du couple au sein des juridictions,
- le renforcement de la prévention scolaire (prévention des comportements sexistes et violences dès le primaire).

Au niveau national nous demandons également la réalisation d'une étude sur les suicides des victimes de violences au sein du couple, violences qui peuvent être physiques, mais aussi psychologiques et économiques.

En vous remerciant pour votre attention.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

La CGT porte de nouveau un regard critique sur l'action déconcentrée de l'Etat en Région.

Nous rappelons que celle-ci s'inscrit dans une logique de réformes structurelles qui portent toutes le même objectif : accentuer et accélérer la soumission de la puissance publique, que ce soit l'État ou les collectivités territoriales, à l'idéologie néolibérale du marché fondée sur la concurrence et la compétitivité entre les territoires.

Il est étonnant dès lors que, dans un contexte de crise sociale et environnementale que nous rappelle quotidiennement l'actualité, l'Etat soit aussi peu exhaustif quant à la réalité de son action sur notre Région, ce que souligne fort justement une fois de plus l'avis du CESER.

Cela est d'autant plus problématique que les exigences de transparence dans la réalité de l'action publique se sont rarement exprimées de manière aussi prégnantes.

C'est d'ailleurs une des revendications portées par le mouvement des « gilets jaunes » auquel il n'est d'ailleurs jamais fait référence dans ce rapport.

Celui-ci mériterait pourtant d'être analysé et assurément d'être considéré par une tout autre prise en compte que la quasi seule réponse sécuritaire à laquelle nous assistons depuis près d'un an, même si « la spontanéité » de ce mouvement serait à interroger.

Cette posture de l'Etat est d'autant plus inquiétante que cette crise sociale demeure inédite à bien des égards tant dans sa temporalité que dans l'hétérogénéité de ses participants : salariés, retraités, privés d'emplois mais aussi des représentants du monde agricole, de l'artisanat et des petites entreprises.

La CGT est bien consciente que les réponses aux revendications exprimées ne relèvent pas que de l'Etat.

Mais c'est peut-être aussi là que l'Etat aurait à faire connaître sa voix puisqu'en effet le grand patronat porte incontestablement une large responsabilité dans la dégradation de la situation socio-économique des salariés ce pays.

La CGT réaffirme que l'action de l'Etat ne pourra se résumer éternellement à la seule logique d'accompagnement de politiques économiques qui, année après année, accentuent les inégalités de tout ordre et relèguent des pans entiers de territoires.

Cet état de fait se conjugue par ailleurs au rôle d'assistanat aux catastrophes économiques qu'assume désormais l'Etat en dépit des multiples aides financières versées aux entreprises. L'action de la puissance publique, donc l'utilisation de l'argent public, ne peut se restreindre à éponger les dettes privées et sauver ce qui peut l'être en terme d'emplois associés.

Une réorientation de la politique vers la question sociale devient de plus en plus urgente.

La CGT porte d'ailleurs de nombreuses propositions afin, d'une part, pour ancrer l'économie dans les territoires et, d'autre part, en ce qui concerne les parcours professionnels avec notamment la création d'une sécurité sociale professionnelle.

De ce point de vue, la CGT interroge sur ce qu'il reste des expérimentations menées sur la Bretagne, expérimentations conséquence des quelques conférences sociales sur notre région ?

Il est clair que les représentants du patronat n'acceptent guères que les salariés puissent bénéficier de dispositions leur permettant de bénéficier d'une mobilité choisie et non subie ainsi que de la portabilité de droits acquis par l'expérience et que les freins à ces expérimentations sont importants...

Le rapport fait état du nombre d'entreprises bénéficiant du CICE avec, dicit le rapport, « 38 633 entreprises qui ont bénéficié du CICE en Bretagne en 2018 pour un montant de 683 M€. Depuis l'instauration de la mesure le 1er janvier 2013, plus de 170 000 entreprises bretonnes ont bénéficié du CICE pour près de 2,5 milliards d'euros. »

Mais pour quels impacts en terme de création d'emplois imputables à ce dispositif, pour combien d'actions de formations professionnelles relevant elles aussi de ce dispositif ? Pour combien d'actions d'améliorations de la santé au travail ?

La CGT constate que, depuis sa création, le CICE profite le plus aux entreprises de taille nationale voire internationale qui restructurent et licencient sans vergogne. Les petites entreprises, qui participent à l'ancrage de l'économie dans nos territoires, et donc de l'emploi, en bénéficient le moins ce qui n'est pas, le moindre des paradoxes !

De nouveau, la CGT revendique le droit pour les salariés de disposer d'une information réelle et sérieuse via leurs représentants du personnel quant aux effets de ce dispositif dans leurs entreprises ! Globalement, la CGT exige qu'une évaluation sur l'efficacité sociale et économique du CICE soit conduite en toute transparence par l'Etat et que les résultats de celle-ci soit mis à la disposition de tous les citoyens.

Sur le sujet de l'égalité femme-homme cité dans le RASE, la mobilisation des femmes et l'unité des organisations syndicales ont permis de gagner quelques premières avancées : création de référentes et référents du personnel contre les violences, mise en place d'une obligation de résultat en matière d'égalité salariale, suppression du jour de carence pour les femmes enceintes dans la Fonction publique.

Pour la CGT, ces dispositifs doivent être améliorés et complétés par des mesures ambitieuses accompagnées des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu. Pour l'heure, le compte n'y est pas et le quotidien des femmes reste toujours marqué par les inégalités salariales, la violence sexuelle et sexiste.

Toutes les politiques publiques doivent être pensées et évaluées à cette aune.

Pour la CGT, l'intervention de l'Etat en région revêt aussi des enjeux d'aménagement des territoires.

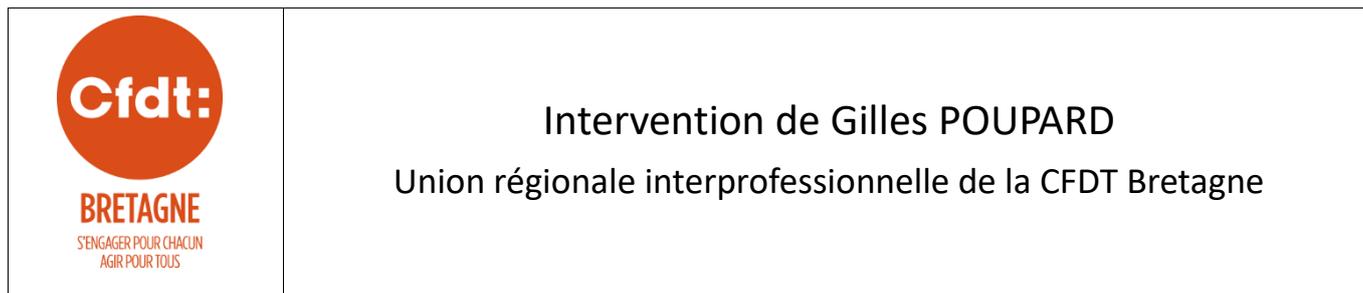
La question du désengagement de l'Etat ces dernières décennies dans son rôle d'aménageur solidaire du territoire a des conséquences bien réelles en Bretagne. L'effet des réformes territoriales conduit à la concentration sur l'agglomération Rennaise de l'activité avec, pour conséquence, le « dés aménagement » de pans entiers de territoires. Ils subissent la disparition des services publics, accélérant leur exclusion, ce qui est en totale contradiction avec ce que doit porter un Etat. Nous alertons sur cette situation qui va à l'encontre d'un équilibre régional, et qui, in fine, creuse encore davantage la fracture territoriale. Ce phénomène métropolitain, y compris dans son échange faussé avec son alter égo brestois à l'Ouest, est à interroger à plus d'un titre.

Sur le sujet des infrastructures, nombre de projets routiers bénéficient du soutien de l'Etat au détriment de la rénovation et de la nécessaire et indispensable modernisation d'autres infrastructures.

A ce titre, la situation des lignes ferroviaires maillant la Bretagne demeure préoccupante alors même qu'elles sont un atout socio-économique et environnemental pour les territoires concernés. Si certaines ont été rénovées, cela est dû principalement à l'engagement de l'exécutif régional qui est à saluer ! Dans son dossier sur « les accords de

Bretagne » présentés à cette même séance, le CESER démontre sa pertinence quand il cite la création de lignes nouvelles et la CGT pense bien sûr à la création d'une ligne ferroviaire Rennes/Fougères.

Pour conclure, et en pied de nez aux observateurs qui font souvent référence au modèle allemand, qui serait parait-il à prendre en exemple, nous relevons, et une fois n'est pas coutume, qu'en cette période d'incessante actualité climatique, nos voisins d'Outre-Rhin ont décidé d'investir massivement dans la revitalisation de leurs lignes ferroviaires. Ce plan prévoit un investissement de 86 Milliards d'euros sur 10 ans soit plus de 3 fois ce qu'investit chaque année SNCF réseau! L'Etat français serait-il le seul en Europe à ne pas avoir saisi que le ferroviaire est une des solutions pour mettre en œuvre des mobilités à l'impact environnemental soutenable ?



Le rapport présenté aujourd'hui nous permet d'avoir une vision claire et synthétique des activités multiples des services de l'Etat en région en 2018. Le rapport est décliné en 10 chapitres et 32 parties qui vont de l'économie internationale à la simplification des démarches.

Un tel document a une réelle utilité pour les citoyens et même pour tout ou partie des conseillers du CESER compte tenu de la complexité de la répartition des compétences au niveau territorial entre décentralisation et déconcentration.

Comme nous le soulignons déjà l'an dernier, il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation ou de suivi de l'activité de l'Etat mais d'un outil pédagogique. Un document complémentaire pourrait être réalisé pour apporter des éléments chiffrés et des évolutions sur plusieurs années sur les politiques de l'Etat en Bretagne. Dans le même ordre d'idée, un véritable observatoire annuel des grandes évolutions de la région en matières démographique, économique, sociale et environnementale constituerait un outil très utile.

Ce rapport est aussi l'occasion pour la CFDT Bretagne d'intervenir sur différents volets de l'action de l'Etat et notamment sur les questions d'emploi et de chômage.

Tout d'abord, la CFDT est choquée par les décisions prises par le gouvernement en matière d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les modifications des critères qui entreront en vigueur le 1^{er} novembre vont affecter plus de 40 % d'entre eux selon l'Unedic soit un chiffre nettement supérieur à ceux du gouvernement. Un certain nombre d'entre eux vont tomber dans la pauvreté. Cette réforme est basée sur une approche comptable et sur l'idée que les demandeurs d'emploi ne font pas tous les efforts requis pour retrouver un emploi. Or, toutes les études sur le sujet montrent que ce n'est pas le cas. De plus, même si le taux de chômage a baissé, on est encore loin du plein emploi en France et en Bretagne. Enfin, la rencontre effective entre offre et demande d'emploi n'a, sur le terrain, rien d'automatique.

En ce qui concerne le sujet des travailleurs détachés, la CFDT se félicite de l'action menée par l'inspection du travail en Bretagne auprès du travail illégal (plus de 1000 contrôles en 2018) et de l'attention particulière accordée à la question du travail détaché. Il s'agit d'un point très important car si les salaires et les cotisations des travailleurs détachés ont été rapprochés du niveau des travailleurs dans le cadre national, il y a encore des abus sur les heures réelles de travail réalisées et sur le travail du week-end. La CFDT espère que cette action ait été poursuivie et amplifiée en 2019 et souhaite qu'elle le soit dans les années à venir.

Il y a en effet un risque que les entreprises bretonnes confrontées, aux difficultés de recrutement, utilisent comme remède la solution de facilité du travail détaché.

Pour la CFDT, c'est par le développement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la formation et le développement de démarches de GPECT au niveau des bassins d'emplois que des réponses peuvent être apportées aux difficultés de recrutement. La mobilisation réelle des entreprises dans ces démarches, en associant les représentants du personnel, est une des conditions de leur réussite.

Par ailleurs, la CFDT soutient et se félicite des actions déjà engagées qui permettront le développement des Energies Marines Renouvelables, véritable opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton sur nos

territoires, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région, projet que la CFDT défend depuis plusieurs années.

Les EMR seront indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à l'emploi, à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes. L'annonce récente du lauréat espagnol retenu pour construire les jackets à Brest du parc éolien de Saint-Brieuc interroge et, pour la CFDT, devra être suivie et évaluée concernant les retombées d'emplois locaux comme annoncé et promis par le porteur du projet initialement.

La CFDT souhaite également intervenir sur la mise en place de la réorganisation des services de l'Etat en région Bretagne qui fait suite à la circulaire du 1er ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et celle du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail. La copie régionale devant être rendue pour le 31 octobre. Face à une échéance si courte, comment mener une vraie concertation permettant aux organisations syndicales de poser des contributions ? Comment les services de la Région comptent-ils associer les personnels ? Quelles concertations sont prévues au niveau régional et à l'échelon départemental ? Quelle prise en compte réelle des propositions syndicales ? La deuxième réunion organisée par la préfecture de région ce vendredi 27 septembre confirme l'inquiétude des représentants du personnel, car ceux-ci ne connaîtront le projet de réorganisation déjà « ficelé » qu'entre le 16 et 25 octobre. La CFDT déplore ce manque de dialogue social et tient à alerter les préfectures de région et des départements sur les conditions de travail des agents et sur le caractère anxiogène de la réforme pour les agents.